



# la CGT trésor Corse du Sud

## Compte rendu des CAP locales du 16 avril 2009 Catégories B et C

### Déclaration liminaire :

Nous souhaitons avant que ne commence cette CAP d'avancement des Agents d'Administration principal dénoncer la modification de 2009 des règles de tableaux d'avancement . En effet la méthode appliquée est tout sauf égalitaire.

Depuis 2006 nous avons de cesse de nous opposer aux modalités introduites par la réforme de la notation :

- car la déconcentration de gestion entraîne une **inégalité de traitement en fonction du département** auquel appartient l'agent.
- de plus **la notation est le 2ème critère** de sélection avant l'ancienneté dans l'échelon. Le SNT CGT demande qu'il devienne le 3ème et dernier critère comme pour la filière fiscale.
- Mais aussi, cette année, **le fléchage de fin de carrière** (promotion automatique des 58 ans et plus) a été étendu aux tableaux de passage aux grades de contrôleur 1ère classe et AAP2.

En introduisant votre fléchage de fin de carrière par le seul critère de l'âge, vous dévalorisez l'ancienneté dans le corps. Comment expliquerez-vous aux agents de moins de 58 ans qu'ils ont été déclassés et ne profiteront pas de leur promotion au grade supérieur d'AAP2 ou d'AAP1, malgré une ancienneté dans le corps plus importante que les agents retenus ?

Or, lors du groupe de travail national du 25 mars 2009, la DGFIP n'a évoqué cette mesure que pour les derniers grades des corps, à savoir pour le passage au grades de contrôleur principal et AAP1. C'est ensuite, sans concertation avec les syndicats que le bureau RH2A a donné la consigne aux directions départementales d'étendre cette nouvelle règle aux tableaux d'avancement à C1 et AAP2. La CGT considère qu'il s'agit d'un déni de dialogue social et d'une manifestation de mépris portée aux élus, bien loin des grandes déclarations sur la concertation proclamées par la DGFIP. **La DGFIP porte donc la responsabilité de ce traitement inéquitable.**

C'est pour cela qu'aujourd'hui nous nous abstenons de voter. En effet, l'aspect « fléchage de fin de carrière » des contrôleurs 2ème classe vers la 1ère classe, n'a à aucun moment été évoqué au sein des groupes de travail associant les syndicats.

C'est sans concertation aucune que la DRH de la DGFIP a donné la consigne aux directions départementales d'étendre cette nouvelle règle aux tableaux d'avancement à C1.

La Direction faisant fi de la consultation des élus, la CGT considère que le dialogue social est bafoué.

**Nous dénonçons le principe et la méthode de ce système ! Nous ne voulons surtout pas remettre en cause la qualité professionnelle des collègues inscrits sur ces tableaux, nous nous abstenons contre le principe du tableau d'avancement car il utilise le 2ème critère lié aux écarts de notes.**

**Nous revendiquons la suppression des grades non fonctionnels et demandons un déroulement de carrière linéaire avec la seule prise en compte de l'ancienneté au sein des catégories.**

## 1 - Tableaux d'avancement

La CAP du jeudi 16 avril 2009 avait pour ordre du jour l'examen des listes des agents concernés par une inscription sur le tableau d'avancement au grade supérieur, avec effet au 01/01/2009.

Rappel : [les critères pour les inscriptions aux tableaux d'avancement \(catégories B et C\)](#).

(<http://www.tresor.cgt.fr/guide/spip.php> ?)

- pour la catégorie C : agent d'administration principal de 2ème classe et agent d'administration principal de 1ère classe ;
- pour la catégorie B : contrôleur de 1ère classe.

Le classement établi par la CAP locale sera soumis ensuite à la CAP centrale, qui déterminera le nombre définitif de promus.

Agents d'administration principaux de 2ème classe :

2 agents avaient vocation à figurer sur la liste ; 1 agents a été classé cette année.

RANG	- NOM DE L'AGENT
1	LENCI DOMINIQUE

**Votes :**

**CGT** : Abstention : Sans remettre en cause la qualité professionnelle des collègues inscrits sur ces tableaux, nous votons contre le principe du tableau d'avancement car il utilise le 2ème critère lié aux écarts de notes.

Nous revendiquons la suppression des grades non fonctionnels et demandons un déroulement de carrière linéaire avec la seule prise en compte de l'ancienneté au sein des catégories. De plus, la déconcentration de gestion entraîne une inégalité de traitement en fonction du département auquel appartient l'agent.

**FO : Abstention**

Agents d'administration principaux de 1ère classe :

23 agents avaient vocation à figurer sur la liste ; 9 agents ont été classés.

RANG	- NOM DE L'AGENT
1	BONINI ROSE MARIE
2	MELANI ANGELE
3	BAURIAUD JEAN PIERRE
4	ROSSI CHANTAL
5	FOSCALO JACQUELINE
6	GISPALOU ALINE
7	PAOLINI CATHERINE
8	JACQUIN DOMINIQUE
9	VIVIEN JOELLE

**Votes :**

**CGT** : Abstention pour les raisons évoquées dans la déclaration liminaire.

Nous tenons à éclairer notre position sur le fléchage de fin de carrière.

La CGT n'est nullement opposée à la promotion des agents de + de 58 ans à condition qu'un pourcentage limite du volume des promotions soit instauré comme c'était le cas en 2008. Selon les départements et leur pyramide des âges, des agents pourraient voir leur avancement retardé et donc être victime d'un traitement inégalitaire.

**FO** : Pour

**Contrôleurs de 1ère classe** :

12 agents avaient vocation à figurer sur la liste ; 5 agents ont été classés.

RANG	NOM DE L'AGENT
1	Bertrand pascale
2	Peretti baptistine
3	Casanova marie France
4	Caporossi marie ange
5	Giannesini marie claire

***Votes*** :

**CGT** : abstention pour les raisons évoquées dans la déclaration liminaire.

Il est à noter que la Parité administrative a dérogé aux critères d'avancement que la DGFIP a instaurés en écartant un agent selon des critères subjectifs, ce qui conforte notre position sur l'avancement linéaire.

**FO: contre**

**- Questions diverses** : Approbation des procès verbaux des CAP des 01/10/2008 et 19/02/2009